

Conseil municipal du 4 octobre 2011

Compte - rendu pour les élus

Excusés : MENS Anne – DEHOUCK Laurent – LEBON Yves

Formation professionnelle dans la fonction publique : vœu pour le rétablissement de la cotisation à 1%

Dès le 1^{er} janvier prochain, la commune et ses agents ne pourront plus accéder à la formation professionnelle dans les mêmes conditions qu'aujourd'hui. C'est la conséquence de l'adoption par le Parlement, dans la loi de finances rectificative pour 2011, d'un amendement qui abaisse la cotisation versée au Centre National de la Fonction Publique Territoriale de 1 % à 0,9 %. Cette décision ampute les ressources du service public de la formation de 33,8 millions d'euros par an, et ce dès 2012.

En conséquence, il vous est proposé de demander au gouvernement le rétablissement du taux plafond de 1% de la cotisation versée au Centre National de la Fonction Publique Territoriale par les employeurs territoriaux pour la formation professionnelle de leurs agents.

Décision : accord

Dénomination des voies du lotissement du Clos de la Garenne

Il vous est proposé de découper la voirie du lotissement en trois et de faire des propositions pour la dénomination des voies.

- Décision** :
- prolonger la rue des Cistels jusqu'à, la rue de la Gare
 - dénommer la rue en boucle au sud du lotissement : rue des Gravières
 - dénommer la rue en boucle au Nord du lotissement : rue de la Garenne

Utilisation de la salle de judo par l'IME de Poligné

L'institut médico-éducatif « La Maison des Enfants au Pays » de Poligné utilise la salle de judo, le jeudi de 10h30 à 12h, depuis le début de l'année 2010. Pour couvrir les coûts de fonctionnement de ces locaux (ménage, entretien, éclairage, chauffage), il vous est proposé de demandé, comme l'an passé, une participation financière à l'IME de Poligné de 150,00 € pour l'année 2011/2012 et de 50.00 € pour l'année 2009/2010 qui n'a pas été une année complète.

Décision : accord

Vente d'une parcelle à Vaugouët

Par délibération en date du 27 avril 2011, le Conseil Municipal a accepté la vente de la parcelle cadastrée ZX 37 de 120 m² à Madame Dominique JAUNATRE au prix de 2 € le m² (frais à la charge de l'acquéreur). L'avis du service des Domaines aurait du être sollicité puisque Bourg-des-Comptes compte plus de 2 000 habitants. Cela a été fait depuis. En conséquence, il vous est proposé de compléter la décision du 27 avril en mentionnant l'avis du service des Domaines.

Décision : accord

Questions et informations diverses

Classement de la voirie communale

Le cabinet Térageone (ex cabinet SEVAUX) de St Jacques de la Lande a été retenu pour un montant de 6 300 € HT.

P/J : compte-rendu de la Commission « Voirie Environnement »

Dernière minute

- Enfance –jeunesse :

Accord de la commune de Saint Senoux pour reverser sa participation au titre de l'enfance jeunesse pour les années passées soit 21 044.20 € dont :

- année 2007 : 4 787.80 €
- année 2008 : 1 950.16 €
- année 2009 : 6 680.16 €
- année 2010 : 7 666.08 €

Décision : accord

- arrêtés par délégation :

Non exercice du droit de préemption urbain la vente du bien cadastré YA 59 à Clermont comprenant un terrain et une maison d'habitation pour un montant de 148 000 € pour 1 312 m²

- échange de terrains avec les époux MOISAN :

Maitre SALMON propose de regrouper en un seul acte les échanges en cours avec les époux MOISAN au Mortier échange acceptés par délibération du :

- 4 juillet 2006 :

- cession par les époux MOISAN du chemin de randonnée cadastré D 1423 pour 403 m²
- cession par la Commune des parcelles cadastrées d 1246 pour 151 m² et D 1352 pour 444 m²
avec les conditions suivantes :
 - cet échange serait réalisé sans soulte
 - la Commune prend en charge l'ensemble des frais, Ces échanges étant faits à la demande de la Commune

- 2 novembre et 7 décembre 2010 :

- cession aux époux MOISAN d'un bout de chemin communal soit 644 m² sur la base de 2 € le m² ;
- acquisition PAR LA Commune d'une parcelle de 562 m² sur la base de 2 € le m² soit une soulte de 164 € à la charge des &époux MOISAN.
- terrassement et empierrement du nouveau chemin à la charge des époux MOISAN
- frais de notaire et de géomètre à la charge des époux MOISAN qui sont les demandeurs

Maitre SALMON a établi un projet d'acte regroupant ces deux affaires avec les conditions particulières suivantes :

- partage des frais pour moitié entre la Commune et les époux MOISAN
- maintien de la soulte de 164 € à la charge des époux MOISAN

Décision : accord

- Taxe de raccordement à l'égout.

- Remplacement de la Taxe de Raccordement à l'Egout par la P.R.E. (Participation pour Raccordement à l'Egout
- tarif de la PRE : 1 200 € à compter du 10 octobre 2011 au lieu de 790 € pour la taxe.

Décision : accord

- Divers :

En début de réunion, Monsieur le Maire donne la parole à plusieurs riverains du local jeunes "dénommé "Squatt" qui se plaignent des nuisances récurrentes occasionnées par cette structure : bouteilles vides déposées sur la voirie, toitures des bâtiments communaux escaladées.....

Monsieur le Maire :

- informe les riverains que le local est fermé jusqu'à nouvel ordre et
- qu'une enquête va être menée par la Gendarmerie.
- demande aux commissions municipales de mener une réflexion sur l'avenir de cette structure et son futur emplacement après la démolition des classes

- Informations diverses :

- Pierre Dano : - informe des difficultés rencontrées pour la mise en place du service minimum le 27 septembre. Quatre ATSEMs sur cinq étaient en grève et le personnel mis à disposition par ACTION n'est pas formé pour cette tâche. Si une autre grève survient, une demande sera faite à Léo Lagrange pour la mise à disposition de personnel
- une famille d'arméniens résidant aux saints Thomas a été expulsée dernièrement sur décision du Sous Préfet de Redon

- Christian LEPRETRE : - Le Point A Temps est terminé
- le 4 novembre à 19h30mn : remise des prix du concours des maisons fleuries
 - arrêt de bus : voir avec le Conseil général si tous les arrêts sont bien respectés

- Yannick LEGOURD : prochaine commission finances le 18 octobre à 20 heures à la mairie :
- taxe d'urbanisme
 - utilisation des chèques CESU pour le paiement des repas de cantine
 - tarifs de l'assainissement (abonnement et redevance)
 - point d'avancement des budgets
 - propositions Magnus pour le renouvellement des logiciels et du matériel informatique de la mairie

Michel BACHELOT : RAS

- Annick HOUGUET : Réunion de la commission enfance le 3 novembre pour :
- Une rencontre entre la commission, le personnel du restaurant et les ATSEMs
 - une commission cantine
- Inviter les directrices d'école et des représentants des parents d'élèves
- lors de la dernière commission enfance, la majorité des membres présents a souhaité que la municipalité soit représentée en conseil d'école, pour sa part Annick HOUGUET a précisé qu'elle n'assistera pas au prochain conseil

- Léon BONBOIS : - réunion de la commission culture le 20 octobre à 19 heures
- réunion avec les bénévoles de la bibliothèque
 - mardi 11 octobre à 20 heures : réunion bilan de la "Courbe en scène"

- courant octobre / étude du dossier "PRO" de la médiathèque